

Procédure pénale relative à l'incident du 15 mars 2011 – L'acquittement du contrôleur aérien renforce la culture de sécurité

Genève, 7 décembre 2016. Le tribunal de district de Bülach a acquitté le contrôleur aérien qui a dû répondre du chef d'accusation d'entrave à la circulation publique pour l'incident survenu le 15 mars 2011 à l'aéroport de Zurich.

Par son verdict, le tribunal confirme le constat de l'enquête interne; soit que le contrôleur aérien n'a commis ni un acte de négligence grave, ni une faute intentionnelle. C'est avec soulagement que skyguide prend connaissance de ce verdict qui constitue un précédent: quiconque agit au plus près de sa conscience peut continuer à signaler tout incident de manière ouverte et sans craindre de mesures disciplinaires ni d'action en justice.

Cette culture organisationnelle appelée "just culture" est essentielle pour établir un système de signalement qui fonctionne et pour améliorer continuellement la sécurité dans l'aviation. Chez skyguide, le taux de signalement pour des pertes de séparation entre les avions est aujourd'hui proche de 100%.

La "just culture" est tout aussi indispensable dans d'autres domaines où la sécurité est au centre de l'activité pour continuellement améliorer les procédures, les moyens technologiques et les compétences.

L'incident du 15 mars 2011

Le 15 mars 2011 à 12h40, un incident grave impliquant le contrôle aérien a eu lieu à l'aéroport de Zurich. Deux aéronefs ont reçu l'autorisation de décoller à un bref intervalle sur les deux pistes croisées 16 et 28. L'appareil roulant sur la piste 16 a décollé comme prévu, tandis que celui qui se trouvait sur la piste 28 a interrompu la procédure. L'incident n'a provoqué ni dommage corporel, ni dégâts matériels.

Procédure pénale

Une procédure pénale a été engagée contre le contrôleur aérien en service au moment de l'incident. En décembre 2014 et en avril 2016, il a dû répondre devant le tribunal de district de Bülach du chef d'accusation d'entrave à la circulation publique. Ni l'enquête interne, ni l'enquête externe n'avaient indiqué de motifs qui auraient justifié l'adoption de mesures disciplinaires à l'encontre du contrôleur.

Simplification des opérations aéroportuaires à Zurich

Une condamnation n'aurait engendré aucune amélioration de la sécurité aérienne. À cet effet, le système à l'aéroport de Zurich doit être simplifié à l'aide de concepts stables, avec le moins de croisements possibles au sol et dans l'air, et accompagnés d'un allègement des restrictions par rapport à la politique de bruit, problématiques du point de vue aéronautique.

Depuis l'incident du 15 mars 2011 et suite à un contrôle de sécurité à l'aéroport de Zurich, skyguide a introduit diverses mesures visant à réduire les risques, lorsque le cadre politique le permettait.

skyguide
swiss air navigation services ltd
media relations
CH-1215 Genf 15
phone: +41 22 417 40 08
e-mail: presse@skyguide.ch
internet: www.skyguide.ch

Skyguide assure les services de la navigation aérienne en Suisse et dans l'espace aérien adjacent des pays limitrophes. Elle dispose pour ce faire de 1500 collaborateurs et collaboratrices sur 14 sites. Chaque année, elle guide 1,2 million de vols civils et militaires de façon sûre et efficiente au travers de l'espace aérien le plus dense d'Europe. Elle fournit des solutions novatrices qui vont au-devant des besoins des clients et contribue ainsi au maintien de l'attrait du site économique suisse. Bénéficiant d'excellentes relations sur le plan international, skyguide est une entreprise dont la majorité des actions est détenue par la Confédération suisse et dont le siège se trouve à Genève.
